

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390

☎ 05.61.87.85.13

REGISTRE
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre et le onze Juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six Juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient présents : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Martine GILAMA, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

Etaient absents excusés ayant donné procuration :

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Gilles DELAPORTE,
M. Laurent PIGNER ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA.

Etait absent excusé : M. Gaëtan INARD.

Etait absent : aucun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

MARCHES PUBLICS

1/Travaux d'aménagement du carrefour RD48/Eglise : présentation du rapport d'analyse des offres et délibération sur le choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse rédigé par le bureau d'études ATEI mandaté pour accompagner techniquement la Commune.

E4 – Classement des Offres

Il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note pondérée suivante :

N° Pli	Entreprise	Prix 60 %	Technique 30 %	Délai 10 %	Note	Classement
1	JEAN LEFEBVRE	4,90	2,75	0,67	8,32	3
2	EXEDRA	5,93	3,00	1,00	9,93	1
3	TP CARBONNE	6,00	2,72	0,67	9,39	2

M. Frédéric BELLIA regrette que le choix ne se porte pas sur une entreprise plus locale. Les discussions sont nombreuses concernant le délai d'exécution et la date la plus opportune de début des travaux (transport scolaire, coopérative agricole...).

Votants : 11	Pour : 4 P. DEBACQ — M. GILAMA - E. PAYEN — R. BONNANS	Contre : 2 F. BELLIA et L. PIGNER	Abstention : 5 G. DELAPORTE - V. CHEVRIE - C. SAINT MARTIN - N. ASPE - AM. SALADO
--------------	--	--------------------------------------	---

La proposition d'EXEDRA n'est pas retenue en l'Etat. Plusieurs conseillers souhaitent avoir confirmation des délais et date d'exécution des travaux.

2/Délibération sur l'acquisition de tables et de bancs supplémentaires pour la fête locale.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Frédéric BELLIA qui a suivi ce dossier.

Il rappelle la nécessité d'acheter des ensembles - table et bancs - supplémentaires pour la bonne organisation de la fête locale.

Il explique que l'entreprise Metro avait proposé des prix promotionnels très intéressants mais le stock est épuisé et ils ne sont pas en mesure de réapprovisionner pour la date demandée. Quatre autres entreprises ont aussi remis un devis : Manutan Collectivités, AP collectivités, Entreprise Legallais, Cazal sports. Il en ressort que l'offre de Manutan Collectivités est la plus avantageuse pour l'achat de 10 ensembles pour un montant total de 2 144.30€HT soit 2 573.16€TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Manutan collectivités pour un montant total de 2 144.30€HT soit 2 573.16€TTC

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir la proposition de Manutan Collectivités pour un montant de 2 144.30€HT soit 2 573.16€TTC.

3/Extension du columbarium : Présentation des différentes propositions commerciales et délibération sur le choix d'un prestataire.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'augmenter la taille du columbarium actuel. Il estime devoir l'augmenter de 15 cases supplémentaires.

Il donne lecture des deux devis recueillis (société Granimond et pompes funèbres Pauly).

Il ressort de leur comparaison que l'entreprise de pompes funèbres et marbrerie Pauly est la mieux disante pour un montant de 5158.33€HT soit 6190 €TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise de pompes funèbres et marbrerie Pauly est la mieux disante pour un montant de 5158.33€HT soit 6190 €TTC

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de retenir la proposition de l'entreprise de pompes funèbre et marbrerie Pauly pour un montant de 5158.33€HT soit 6190 €TTC

ADMINISTRATION

4/Délibérer sur la convention de mise à disposition d'informations géographiques entre la Commune et la Communauté de Communes (logiciel NETAGIS MAPS).

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de passer une convention de mise à disposition d'informations géographiques entre la Commune et la Communauté de Communes (logiciel NETAGIS MAPS).

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté de Communes du Volvestre existe depuis 2010, il met notamment à disposition des communes, le logiciel NETAGIS MAPS.

Cependant, certaines données étant classées sensibles par les organismes permettant leur consultation, est donc nécessaire d'établir une convention et de créer un compte utilisateur individuel.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la convention de mise à disposition d'informations géographiques entre la Commune et la Communauté de Communes et autorise M. le Maire à signer tout document que nécessaire notamment ladite convention.

ECOLES

5/Délibérer sur la prise en charge de la location du bassin et du transport de l'activité « Piscine ».

Monsieur le Maire rappelle le caractère obligatoire de l'apprentissage de la natation à l'école.

Il précise que dans sa séance du 25 Octobre 2022, le Conseil municipal a délibéré en faveur de la prise en charge de la location du bassin afin d'encourager l'apprentissage de la natation. Puis dans sa séance du 07 Mars 2023, après présentation de différents devis, le Conseil municipal a également décidé de prendre en charge les frais de transports afin de favoriser l'apprentissage de la natation.

Il propose donc de confirmer la pérennité de la prise en charge de la location du bassin de la piscine couverte de Rieux Volvestre ainsi que la prise en charge du transport pour s'y rendre.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la proposition de M. le Maire et de prendre en charge de la location du bassin de la piscine couverte de Rieux Volvestre ainsi que le coût du transport pour s'y rendre afin de favoriser l'apprentissage de la natation à l'école.

6/Délibérer sur le montant de la participation de la Commune au séjour scolaire (classe découverte) organisé par l'école primaire.

M. le Maire et Mme GILAMA, maire adjoint délégué aux écoles précise qu'un accord de principe a été donné en Conseil d'école. Il souligne, en aparté, que les sommes versées par la Commune à la coopérative de l'école doivent également faire l'objet d'un bilan moral et financier.

Il propose d'attribuer 1000€. Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'allouer 1000€ de participation au voyage scolaire des classes de primaire pour la présente année scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table des questions diverses.

-M. Frédéric BELLIA : demande les produits que l'on peut utiliser pour lutter contre l'herbe au cimetière et demande que l'herbe soit coupée dans le champ en face la Mairie. Madame GILAMA précise que ces travaux sont prévus cette semaine.

M. Gilles DELAPORTE : donne des précisions sur le nouveau prestataire de l'ENT : formule moins onéreuse et plus pratique.

- Nathalie ASPE : informe que les journées d'adaptation à la petite section de maternelle sont différentes en fonction du mode de garde des enfants et souligne qu'il s'agit d'une situation injuste.

-Pascal DEBACQ : signale que le trottoir au niveau de la sortie de la mairie doit être refait.

-Mme Anne-Marie SALADO demande :

de nettoyer sous les glissières de sécurité au début de la route du pont de l'Arc,

de remettre en état la boîte à livres,

et signale des nombreux problèmes rencontrés avec le PETR dans l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le Conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été mise en ligne sur le site internet de la mairie le 14/06/2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 06/06/2024

A Marquefave, le 18/06/2024

Le secrétaire de séance,

Nathalie ASPE



Le Maire,

Eric PAYEN

